

Plan d'action du très haut débit - 27 novembre 2006

Objectif : 4 millions d'abonnés au très haut débit en 2012

Une action des pouvoirs publics est nécessaire pour donner une impulsion en faveur du très haut débit afin que la France puisse bénéficier au maximum des retombées industrielles et socio-économiques de cette technologie. Cette intervention qui ne pourra se substituer aux investissements des acteurs économiques doit viser à :

- Réduire les coûts de déploiement des réseaux très haut débit
- Soutenir l'action des collectivités territoriales
- Renforcer la R&D et le développement des usages
- Créer un lieu d'échange de bonnes pratiques sur le développement du très haut débit

Les 15 mesures de ce plan d'actions visent principalement à établir un cadre favorable à l'investissement des opérateurs dans les réseaux à très haut débit et à soutenir le développement des nouveaux services à très haut débit qui constitue un atout pour notre compétitivité, la croissance et l'emploi.

1. Réduire les coûts de déploiement des réseaux très haut débit

Mesure 1 : Rendre possibles des offres de location des fourreaux

Actions : Etudier la disponibilité et l'étendue de couverture des fourreaux de l'opérateur historique, des autres opérateurs et des collectivités, au-delà des expérimentations en cours dans les zones d'activités.

Pilotes : Opérateurs sous le contrôle de l'ARCEP

Calendrier : 1^{er} trimestre 2007

Mesure 2 : Faciliter l'accès au génie civil existant (gaz, électricité, télécom, réseaux eaux pluviales et eaux usées...)

Actions : Etudier en concertation avec l'ensemble des acteurs et notamment les collectivités locales, les conditions d'accès au génie civil existant afin de développer une concurrence sur les infrastructures.

Pilote : DGE (Direction générale de l'entreprise)

Calendrier : 2^{ème} trimestre 2007

Mesure 3 : Permettre une approche locale (différenciant les zones) lors de l'analyse des marchés relatifs au très haut débit

Actions : Etudier l'impact et définir les conditions et évolutions du cadre juridique, le cas échéant nécessaires, d'une telle régulation tenant compte de la présence ou non d'infrastructures alternatives et de l'objectif d'aménagement du territoire.

Pilote : DGE / ARCEP

Calendrier : Révision du cadre réglementaire européen

Mesure 4 : Pré-câbler les logements neufs dans le cadre du label « logement multimédia »

Actions : Achever le référentiel « logement multimédia » et préparer avec le Ministère du Logement sa généralisation par voie réglementaire

Pilote : DGE

Calendrier : 1^{er} trimestre 2007

Mesure 5 : Faciliter l'accès aux gaines dans les immeubles existants

Actions : Définir dans le cadre du groupe de travail mis en place par le CISI (Comité interministériel de la société de l'information) du 11 juillet les conditions de cet accès aux gaines.

Pilote : DGE

Calendrier : 2^{ème} trimestre 2007

Mesure 6 : Mutualiser le câblage interne des immeubles entre opérateurs

Actions : Définir avec les opérateurs qui le souhaitent les modalités de partage des réseaux internes aux immeubles avec l'objectif de minimiser les interventions des opérateurs dans ces derniers et sans créer de charges supplémentaires.

Pilote : ARCEP

Calendrier : 2^{ème} trimestre 2007

Mesure 7 : Pré-câbler les bureaux neufs

Actions : Etablir des recommandations sur la base des conclusions du groupe de travail mis en place par le CISI du 11 juillet

Pilote : DGE

Calendrier : 1^{er} trimestre 2007

Mesure 8 : Promouvoir le Très haut débit pour les entreprises dans le cadre du label « Zones d'activité très haut débit »

Actions : Achever la mise en place du label « Zones d'activité très haut débit » en cours d'élaboration au sein du Comité des réseaux d'initiative publique (CRIP).

Pilote : ARCEP

Calendrier : 1^{er} trimestre 2007 (Inauguration de la première Zones d'activité très haut débit)

Mesure 9 : Faire pratiquer des montants de redevances avantageux pour les fourreaux vides et dégressifs selon leur taux de partage

Actions : Sensibiliser les gestionnaires de domaines publics sur cette possibilité du cadre réglementaire actuel via une circulaire d'application du décret relatif aux redevances d'occupation du domaine public (« droits de passage »).

Pilote : DGE

Calendrier : 1^{er} trimestre 2007

Mesure 10 : Evaluer l'intérêt de réutiliser les câblages aériens électriques ou téléphoniques préexistants

Actions : Lancer une mission d'études, en s'appuyant notamment sur la publication de l'offre d'EDF pour l'utilisation de ses lignes aériennes.

Pilote : CGTI (Conseil général des technologies et de l'information) /CGPC (Conseil général des Ponts et Chaussées)

Calendrier : 2nd trimestre 2007 (avec point d'étape au 1^{er} trimestre)

2. Soutenir l'action des collectivités territoriales

Mesure 11 : Compléter les informations fournies par les opérateurs aux gestionnaires de domaines publics

Actions : Préciser ces informations dans le cadre de l'arrêté d'application du décret relatif aux redevances d'occupation du domaine public (« droits de passage »).

Pilote : DGE

Calendrier : 1^{er} trimestre 2007

Mesure 12 : Faciliter la pose de fourreaux ou de fibres par les opérateurs lors des actions de voirie réalisés par les collectivités et encourager la réalisation de travaux de génie civil « allégés »

Actions : Lancer une mission d'études en vue d'adapter les modalités de publicité des autorisations de voirie et d'évaluer les possibilités de réalisation de travaux de génie civil « allégés »

Pilote : CGTI/CGPC

Calendrier : 2nd trimestre 2007 (avec point d'étape au 1^{er} trimestre)

Mesure 13 : Recourir aux fonds structurels européens pour le financement des infrastructures très haut débit

Actions : Proposition qui figure dans le mémorandum numérique européen que la France a présenté cet été à tous les Etats membres afin de multiplier le financement d'expérimentations à grande échelle.

Pilote : DGE

Calendrier : 2^{ème} trimestre 2007

3. Renforcer la R&D et le développement des usages

Mesure 14 : Renforcer la R&D et le développement de services innovants sur le très haut débit dans le cadre des projets de pôles de compétitivité

Actions : Poursuivre le soutien du Ministère de l'Industrie aux pôles TIC. Pour mémoire, bilan 2006 :

- Pôle System@tic (Ile de France) : 35,4M€
- Pôle Images et réseaux (Bretagne) : 12,3M€
- Pôle Cap Digital (Ile de France) : 9,8M€
- Pôle Solutions communicantes sécurisées (PACA) : 7,8M€

Pilote : DGE

Calendrier : Appels des pôles de compétitivité

4. Créer un lieu d'échanges de bonnes pratiques sur le développement du très haut débit

Mesure 15 : Faire du Forum du très haut débit, un lieu d'échanges de bonnes pratiques, une force de proposition aux pouvoirs publics et un observatoire des déploiements des réseaux très haut débit